

VOLS DE VEHICULES

L'ensemble des forces de l'ordre constatent depuis quelques temps un phénomène de vol de véhicules Peugeot 3008 et 5008 ainsi que Citroën Aircross.

Ces vols sont effectués selon la technique dit du « mousse jacking », c'est-à-dire un vol sans effraction (sans bris de verres ou portières fracturées) avec piratage du système électronique de bord.

Les auteurs agissent sur les boîtiers électroniques des véhicules à l'aide de tablettes ou ordinateurs afin d'encoder de nouvelles clefs de démarrage commandées à l'avance et désactivent rapidement après le vol la géolocalisation du véhicule volé. Ils peuvent également avec un brouilleur empêcher le verrouillage de votre véhicule lors de votre stationnement et ainsi accéder à l'habitacle.

A ce titre, nous vous communiquons quelques recommandations si vous possédez ces gammes de véhicules. N'hésitez pas à les diffuser à votre entourage.

- Stationner de préférence son véhicule en garage ou hors les vues depuis la route,
- Si vous possédez un portail ou portillon, prendre soin de le fermer ou le verrouiller,
- Ranger ses clefs loin de la porte d'entrée de la maison, la clef possède un signal électronique pouvant être capté,
- Faire installer un système de localisation indépendant du véhicule,
- Installer une alarme de véhicule « bruyante » indépendante du système constructeur,
- Placer sa clef de véhicule dans un étui anti-ondes,
- Tatouer le numéro de châssis sur les vitres du véhicule, facilité d'identification lors d'une revente,
- Si vous êtes dans l'impossibilité de faire autrement, le garer à proximité de caméras ou s'équiper de sécurité type barre de blocage de volant.